

PROCÈS-VERBAL COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 17 MAI 2022

Etaient présent.e.s :

- Laura ALLES, Représentante des doctorants de l'ED Érasme – suppléante
- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR Math-Info Galilée
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Hubert BOËT, Représentant des doctorants de l'ED Érasme
- Géraldine BRAY, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée – suppléant
- Ana FARTO, Gestionnaire administrative de l'ED Galilée
- Séverine GIROD, Responsable administrative adjointe du BRED
- Nicolas HIMOUNET, Représentant des doctorants de l'ED Érasme – suppléant
- Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
- Cassandre MAHÉ, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Erasme

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 17 mai 2022,
- 3) Attribution de trois contrats doctoraux dans le cadre de l'appel d'offres 2022 du CED,
- 4) Formations doctorales,
- 5) Événements 2022-2023 : journée de rentrée des doctorants, remise des diplômes, ...
- 6) ED Érasme : texte de cadrage pour le comité de suivi,
- 7) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Pascale Molinier annonce plusieurs points en ouverture de la séance :

- Madame Paula Winocur, nouvelle directrice de la recherche prendra ses fonctions au sein de l'université le 1^{er} juillet 2022. Elle aura pour mission principale de réunir le BRED et le SAIC afin de former une direction de la recherche. Madame Paula Winocur sera invitée permanente de la commission de la recherche, du collège des écoles doctorales et du conseil de direction des unités de recherche.
- Suite au courrier du HCERES relatif à l'évaluation de la vague D, les ateliers thématiques « évaluation de la formation » et « des entités de recherche » aura lieu le 13 octobre 2022 de 9h à 12h.
Le dépôt des dossiers d'évaluation des entités de recherche doit être fait au plus tard le 1er juin 2023.

Le dépôt des dossiers d'évaluation des formations (écoles doctorales) et des établissements doit être fait au plus tard le 15 juin 2023.

- Alexandra Lépine annonce que l'enquête annuelle auprès des doctorant.es est actuellement en cours.

- Madame Cynthia Soumigray, nouvelle gestionnaire de l'école doctorale Érasme, prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2022.

2) Approbation du projet de PV du 15 mai 2022

Vote :

Pour : 15

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Attribution de trois contrats doctoraux dans le cadre de l'appel d'offres 2022 du CED

Dans le cadre de la campagne 2022 de recrutement des doctorant.es contractuels, le collège des écoles doctorales a auditionné des doctorant.es pour l'attribution de trois contrats doctoraux pour une intégration dans un laboratoire de l'université :

- Un contrat doctoral fléché santé – société,
- Un contrat doctoral fléché sciences humaines et sociales,
- Un contrat doctoral fléché ingénierie tissulaire et biomatériaux.

Pascale Molinier présente les dossiers examinés. Huit dossiers ont été retenus pour les auditions qui ont eu lieu le 14 juin 2022. Pascale Molinier souligne que le jury a su être impartial et remarquable. Les auditions se sont très bien passées.

Les auditions ont été d'une grande qualité. Les candidatures retenues sont :

- Monsieur Cyril Knecht pour le contrat doctoral fléché sciences humaines et sociales (liste principale). Il réalisera sa thèse au sein du laboratoire IRIS sous la direction de Madame Marie Jaisson et Monsieur Giovanni Prete, avec comme sujet de thèse « Facteur de risque » ou « facteur de soin » ? La prise en compte des conditions de travail dans les politiques de prévention et de réparation des lombalgies »
- Monsieur Antoine Leymarie pour le contrat doctoral fléché santé – société (liste principale). Il réalisera sa thèse au sein du laboratoire CEPN, sous la direction de Monsieur Philippe Batifoulier et Madame Eve Chiapello, avec comme sujet de thèse « Professions libérales médicales et capitalisme sanitaire : les transformations des spécialités du diagnostic médical ».
- Monsieur Leonhard Kersten pour le contrat doctoral fléché santé – société et SHS (liste complémentaire). Il réalisera sa thèse au sein du laboratoire CEPN sous la direction de Madame Nathalie Coutinet et Monsieur Mustafa Ederm Sakinc, avec comme sujet de thèse « The evolution of the pharmaceutical industrial ecosystem in times of biotech innovation, corporate financialization and COVID 19 ».
- Monsieur Dylan Fougere, pour le contrat doctoral fléché ingénierie tissulaire et biomatériaux (liste principale). Il réalisera sa thèse au sein du laboratoire URIT, sous la direction de Mesdames Géraldine Rohman et Marjorie Durand avec comme sujet de thèse « Vers une médecine personnalisée par l'ingénierie tissulaire : de l'impression 3D d'échafaudages « cell-free » à l'étude in vivo dans un modèle de rat (confidentiel) ».
- Madame Maria Dimitra Chiotelli, pour le contrat doctoral fléché ingénierie tissulaire et biomatériaux (liste complémentaire). La thèse est proposée au sein du laboratoire LVTS, sous la direction de Mesdames Christel Barbaud et Laurence Motte avec comme sujet de thèse « Polyplex vector for miRNA delivery for the treatment of myocardial infarction ».

Monsieur Leymarie étant lauréat d'un contrat doctoral dans le cadre du concours de l'école doctorale Érasme, le contrat doctoral fléché santé – société est attribué à Monsieur Kersten.

Vote :
Pour : 15

Les candidatures en liste principale et complémentaire des contrats doctoraux du CED sont approuvées à l'unanimité.

4) Point sur les formations doctorales

Alexandra lépine et Séverine Girod apportent de nouvelles précisions sur le catalogue 2022/2023 des formations doctorales :

- Le cycle de conférences « intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » aura lieu les jeudis de 16h à 18h. Il y aura trois sessions avant la fin de l'année.
- Le cycle de conférences « histoire et épistémologie des sciences » aura lieu les mardis. Six sessions sont prévues.
- Certaines formations comme « premiers pas en doctorat et fonctionnement de l'université » et « formation à la pédagogie pour les missions d'enseignement » seront également ouvertes aux nouveaux maîtres de conférences.
- A la fin de chaque formation, les doctorant.es seront invités à évaluer la formation.

- Le catalogue 2022/2023 est presque prêt. Il manque encore la réponse de certains formateurs afin de pouvoir assurer les formations et trouver des créneaux libres.
- Il faut trouver un nouveau formateur pour la formation obligatoire « projets de recherche et protection des données à caractère personnel ».
- Les 40h de formation réservées à l'école doctorale Érasme seront validées lors du conseil de l'école doctorale du 1^{er} juillet 2022.

Les représentants des doctorant.es proposent de demander aux doctorant.es en fin d'année quelles formations ils souhaitent suivre l'année suivante. Alexandra Lépine répond que les doctorant.es sont invités à évaluer les formations à la fin de chacune de celles-ci.

Natacha Bessis informe le collège des écoles doctorales que la prochaine session pour l'examen du Toeic aura lieu le mercredi 29 juin. Elle souligne également que l'organisation s'est faite de manière tardive.

Actuellement, les écoles doctorales participent au paiement du passage de l'examen par les doctorant.es ayant un score supérieur à 765 lors de l'examen blanc. Natacha Bessis demande si l'on garde ce modèle pour l'année prochaine. Les directeurs des deux écoles doctorales préféreraient avoir un quota de dix doctorant.es par école doctorale ayant un score supérieur à 765 lors de l'examen blanc.

Cette année, deux doctorant.es de l'école doctorale Galilée passent l'examen du Toeic et un doctorant à l'école doctorale Érasme.

Christian Ausoni souligne que le Toeic est valable seulement deux ans. Il serait préférable que les doctorant.es le passent en fin de thèse afin de pouvoir le valoriser dans la poursuite de leurs parcours. Olivier Bodini, d'accord avec ce point, propose que l'on prévienne les doctorant.es de passer le Toeic plutôt en milieu ou en fin de thèse afin de pouvoir le valoriser au maximum.

Pascale Molinier informe le collège des écoles doctorales que dans le cadre de l'alliance Sorbonne Paris Cité, il existe des places pour la formation et le concours « ma thèse en 180 secondes ».

Elle souligne qu'il serait très intéressant que les doctorant.es de l'université participent à ce concours. Il faut identifier les doctorant.es qui pourraient y participer et leur montrer que ce concours pourrait être intéressant pour leurs parcours et pour représenter l'université. Il est proposé de faire participer au moins cinq doctorants à ce concours (deux pour chacune des deux écoles doctorales et un pour l'EUR Math-Info) pour lequel il y'a en tout trente places au sein de l'alliance.

Olivier Bodini propose pour l'école doctorale Galilée, que les trois lauréats de « ma thèse en 180 secondes »

organisée lors de la journée scientifique de l'ED soient invités à participer au concours. Cette idée est retenue pour cette année. La journée des deuxièmes années à l'école doctorale Galilée va être ouverte cette année aux deuxièmes années de l'école doctorale Érasme.

Pascale Molinier demande si on peut présenter le concours tous les ans. Il serait préférable de le faire plutôt en fin de thèse mais d'y former les doctorants plus tôt. Les inscriptions se faisant en fin d'année, il faut que la formation pour ce concours ait lieu avant car l'oral du concours débute en avril.

Pascale Molinier termine ce point rappelant que l'objectif pour cette année est de cinq doctorant.es pour le concours « ma thèse en 180 secondes ». Il faudra voir comment seront répartis ces cinq doctorant.es. Pour l'école doctorale Galilée, ça peut être les lauréats du prix de la journée des deuxièmes années.

Il faudra largement communiquer sur cette question auprès des doctorant.es et trouver une idée pour donner de l'importance à ce concours. Les représentants des doctorant.es sont invités à en parler dans les laboratoires, à la journée de rentrée des doctorant.es et les lauréats de « ma thèse en 180 secondes » organisée lors de la journée scientifique à Galilée feront leur présentation lors de la journée d'accueil des doctorant.es.

Dans la continuité du collège des écoles doctorales du 17 mai 2022, la question des retards et de l'absentéisme lors des formations doctorales est rediscutée. Pascale Molinier souhaite qu'un cadrage soit fait afin de garantir l'assiduité pour les formations. Il faudrait trouver règles qui soient contraignante pour les doctorant.es. Les directeurs d'unités ont été très surpris d'apprendre l'ampleur de l'absentéisme lors des formations. Ils ont proposé d'être mis en copie des mails lors des formations afin d'avoir des traces lorsque les doctorant.es ne viennent pas.

Olivier Bodini propose que la première règle soit que le directeur de thèse soit prévenu si son doctorant ou sa doctorante ne justifie pas son absence et de demander un rapport circonstanciel de l'absence. Pascale Molinier demande ce que l'on fait si ce n'est pas fait. Elle propose de pas réinscrire les doctorant.es s'ils loupent une formation non obligatoire sans justificatif. Olivier Bodini souligne que cela risque d'être un problème pour la validation des ECTS.

Une solution proposée, et qui doit être soumise au vote au cours du prochain CED qui se tiendra en septembre 2022, est que si les doctorant.es ne viennent pas à une formation sans justificatif, un mail sera envoyé au directeur de thèse et au directeur d'unité en mettant en copie les doctorant.es. Parallèlement, s'ils ne viennent pas deux fois consécutives à une formation sans justificatif, l'école doctorale ne participera plus aux financements demandés par le doctorant. Ceci sera valable pour l'année en cours et sera précisé dans le mail de rappel envoyé aux doctorant.es.

Les représentants des doctorants proposent que les directeurs d'unité fassent de la prévention et de l'information dans leurs laboratoires au sujet des formations.

Ce point va faire l'objet d'une procédure qui sera présentée à la rentrée universitaire. La question de l'assiduité lors des formations doctorales va également être rappelé dans le règlement intérieur des écoles doctorales.

5) Événements 2022-2023 : journée de rentrée des doctorants, remise des diplômes, ...

Alexandra Lépine annonce que la journée de rentrée des doctorant.es aura lieu cette année le mercredi 16 novembre 2022 sur le campus de Bobigny. Par rapport à la précédente édition, les nouveautés sont les suivantes : présence de l'espace langue de l'université, de la cellule de signalement, présentation des doctorant.es lauréats de la meilleure présentation scientifique, présentation du comité d'éthique de la recherche et une visite historique du campus. Les représentants des doctorant.es des laboratoires et des écoles doctorales seront présents afin de dialoguer avec les doctorant.es et répondre à leurs questions.

Pascale Molinier et Sandrine Caron soulignent qu'il faudrait décaler la journée de remise des diplômes après le mois de mars car tous les diplômes ne peuvent pas toujours être édités pour le mois de mars. Il est proposé la date du vendredi 12 mai 2023.

Sandrine Caron ajoute que les doctoriales de l'école doctorale Érasme auront lieu le lundi 21 novembre 2022.

Afin de finaliser le calendrier des événements, il est demandé à l'ED Galilée de communiquer les dates de la journée de rentrée des 2^e année, de la journée transversale des sciences et de la journée scientifique de l'ED.

6) ED Érasme : texte de cadrage pour le comité de suivi,

Antoine Pécoud annonce que lors de la réunion des représentants des doctorant.es des laboratoires, des malentendus sont apparus autour du comité de suivi notamment pour les personnes externes à l'université faisant partie du comité de suivi. Il propose de mettre un texte en ligne sur le site de l'école doctorale afin de clarifier la démarche au sein de notre université et que les personnes extérieures puissent facilement avoir accès aux informations nécessaires.

Alexandra Lépine demande si ce texte est réellement nécessaire car toutes les informations sont déjà données dans la charte du doctorat et dans ses annexes.

Pascale Molinier souligne que certaines modifications doivent être faites sur le texte avant de le publier sur le site de l'école doctorale. Les représentants des doctorants proposent également d'ajouter leur statut pour signaler aux autres doctorant.es qu'ils sont là pour les aider.

La question de l'avis défavorable est posée pour la suite de l'inscription des doctorant.es. Pascale Molinier rappelle que le comité de suivi donne un avis. La thèse ne sera pas nécessairement arrêtée en cas d'avis défavorable du comité de suivi. D'autres procédures sont prévues pour accompagner ensuite les doctorant.es.

Pascale Molinier rajoute que le comité de suivi pour les doctorant.es est primordial pour la bonne continuité de leurs travaux. Il faut rappeler aux doctorant.es que le comité de suivi est mis à leur disposition afin qu'ils puissent mener leurs travaux dans les meilleures conditions possibles. Il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'une discussion constructive. C'est lors des réunions avec le comité que l'état des lieux des conditions de travail des doctorant.es est fait. Si un avis défavorable est émis par le comité de suivi, il faut indiquer aux doctorant.es la suite de la procédure.

Le rappel de l'utilité du comité de suivi sera fait aux doctorant.es lors de la journée d'accueil. La charte du doctorant dans laquelle le comité de suivi est détaillé pourrait être expliquée aux nouveaux doctorant.es par les représentants des doctorant.es. L'information pourra également être relayée au sein des différents laboratoires.

7) Questions diverses

- Situation des doctorant.es en situation de handicap :

Séverine Girod rappelle qu'il est important de sensibiliser les doctorant.es à la déclaration de leur handicap auprès de l'université afin qu'ils puissent bénéficier d'un PAEH qui sera ensuite transmis à l'école doctorale concernée et au BRED.

Alexandra Lépine indique que deux possibilités existent pour les doctorant.es : s'adresser à la maison des étudiants (pôle handicap étudiant) et pour les doctorant.es contractuels à la direction des ressources humaines. Natacha Bessi précise que les formations pourront être adaptées pour les doctorant.es en situation de handicap au cas par cas selon les préconisations du PAEH.

Les informations relatives au handicap seront précisées sur le site de chaque école doctorale, sur le livret d'accueil des doctorant.es de chaque école doctorale et une information sera effectuée lors de la journée de rentrée des doctorant.es.

- Question du paiement de la CVEC :

Camille Anzanello indique que certains doctorant.es s'inscrivent ou se réinscrivent très tardivement dans l'année ce qui pose problème pour le paiement de la CVEC de l'année en cours. Pour cette année, certains doctorant.es n'ont pas pu payer la CVEC pour 2021/2022 car le service était fermé en vue de la préparation de l'année 2022/2023. Cette situation est problématique pour leur inscription ou réinscription puisque ce document est normalement obligatoire pour que la scolarité puisse saisir l'inscription.

Pascale Molinier et Alexandra Lépine répondent qu'il n'y a cependant pas de solution possible pour le cas des doctorant.es CIFRE. Pour les autres cas, les écoles doctorales rappelleront aux doctorant.es les dates limites d'inscription et la nécessité d'avoir l'attestation de la CVEC le plus tôt possible afin de ne pas bloquer les inscriptions.

- Retour sur la fourniture de matériel aux doctorant.es pour la protection des données personnelles et le recueil des données :

Les représentants des doctorant.es souhaitent savoir où en est la démarche de fourniture de matériel aux doctorant.es pour la protection des données personnelles, notamment pour la fourniture de clés USB. Alexandra Lépine rappelle qu'il avait été convenu lors du collège des écoles doctorales du 24 mars 2022 que les informations relatives aux besoins de clés cryptées conformes au RGPD seraient collectées par les doctorant.es auprès du formateur. Aucun retour n'a été effectué à ce jour par les représentants des doctorant.es.

- Clarification des ECTS sur les sites des écoles doctorales :

Les représentants des doctorant.es indiquent que certains doctorant.es ont du mal à se repérer dans les attributions des ECTS en fonction des formations et sur la nouvelle procédure de validation des ECTS mise en place cette année. Alexandra Lépine indique qu'il est prévu que la nouvelle page d'accueil du livret de formation soit dupliquée sur les sites des écoles doctorales pour plus de clarification.

De même, suite au changement de la procédure pour la validation des ECTS nécessaires pour pouvoir valider une thèse, les doctorant.es inscrits avant 2021/2022 ne devront suivre comme formation obligatoire que Compilatio. Les nouveaux doctorant.es devront suivre le nouveau catalogue avec les nouvelles formations obligatoires.

- Le collège des écoles doctorales initialement prévu le 8 novembre 2022 aura lieu le 10 novembre 2022.

La séance est levée à 16h20 par Pascale Molinier.